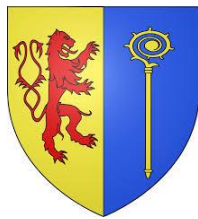


PLAN LOCAL D'URBANISME DE SAINT DIZIER L'ÉVÊQUE (90090)



PIECE N°7.4 – PLAN DES BOIS SOUMIS AU RÉGIME FORESTIER

Prescrit par délibération du : 22/12/2020
Arrêté par délibération du :
DATE ET VISA

Elements transmis par les services de l'Etat dans le cadre du « porter à connaissance »

DOSSIER DE CONCERTATION



Cabinet d'urbanisme DORGAT
3 Avenue de la Découverte
21 000 DIJON
03.80.73.05.90
dorgat@dorgat.fr
www.dorgat.fr



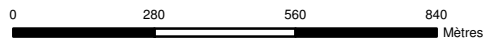
Cabinet d'environnement PRELUDE
30 Rue de Roche
25360 NANCRAY
03.81.60.05.48
contact@prelude-be.fr
www.prelude-be.fr



Direction territoriale de Bourgogne - Franche-Comté
Agence Nord Franche-Comté

Annexe n°9 PLAN DE SITUATION

Échelle : 1:15 000



SIG Belfort
© ONF 2020
COPIE ET REPRODUCTION INTERDITE
© IGN - 2015 / SCAN 25 ©
Mise à jour : 04/2020

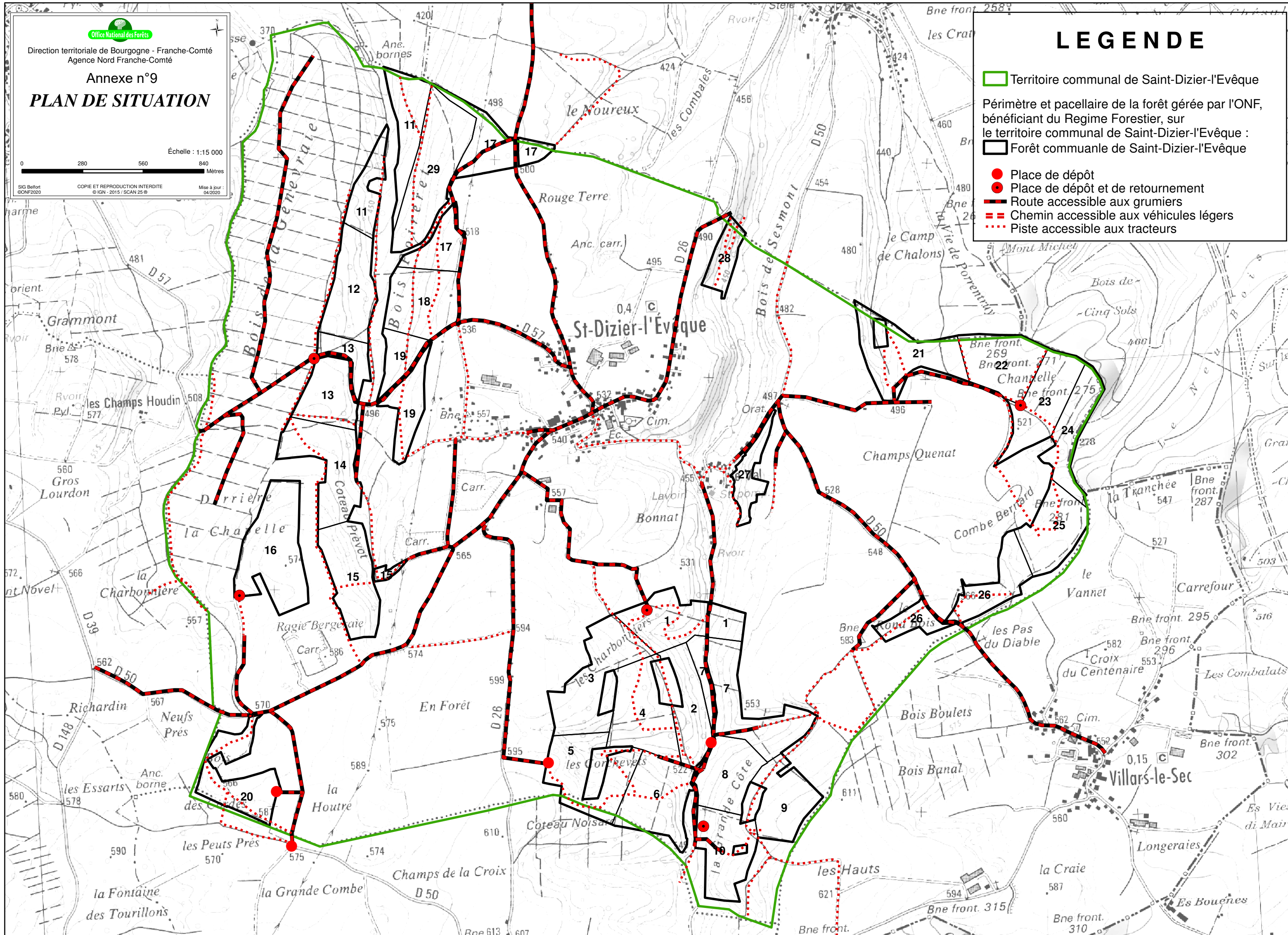
LEGENDE

Territoire communal de Saint-Dizier-l'Évêque

Périmètre et pacellaire de la forêt gérée par l'ONF, bénéficiant du Régime Forestier, sur le territoire communal de Saint-Dizier-l'Évêque :

Forêt communale de Saint-Dizier-l'Évêque

- Place de dépôt
- Place de dépôt et de retournement
- Route accessible aux grumiers
- Chemin accessible aux véhicules légers
- Piste accessible aux tracteurs



OFFICE NATIONAL DES FORÊTS
Direction Territoriale de Franche-Comté
Agence Nord Franche-comté
Unité Territoriale N° 7 de MONTBELIARD
Triage de SAINT DIZIER L'ÉVÊQUE

Département du Territoire de Belfort
Canton de Delle
Région IFN : 326
ORLAM : Premier plateau du Jura
Catalogue des stations : Catalogue synthétique
des plateaux calcaires franc-comtois à l'étage
feuillu



**FORÊT COMMUNALE
DE
SAINT DIZIER L'ÉVÊQUE**

259 ha 82 a

RÉVISION D'AMÉNAGEMENT FORESTIER

2006 - 2025

Série unique

Traitement : conversion en traitement en futaie régulière à groupe élargi comportant un groupe traité en futaie irrégulière de 59,23 ha

Répartition des principales essences En début d'aménagement	
Essences	% en surface couverte
Hêtre	54
Chênes	12
Frêne	14
Feuillus précieux ⁽¹⁾	5
Autres feuillus ⁽²⁾	10
Autres résineux ⁽³⁾	5
TOTAL	100

(1) érable sycomore (3%), merisier (1%), tilleuls (0,5%), alisier torminal, érable plane, orme de montagne

(2) charme (9%), érable champêtre (1%), alisier blanc, tremble, bouleau

(3) épicéa (4%), sapin (1%)

Altitude	supérieure	590 m
	moyenne	520 m
	inférieure	400 m

Plan de l'aménagement forestier

0. Renseignements généraux	3
0.1. - Désignation et situation de la forêt	3
0.2. - Surface de la forêt	3
0.3. - Procès-verbaux de délimitation ou de bornage	4
0.4. - Parcellaire	4
1. Analyse du milieu naturel	5
1.1. - Facteurs écologiques	5
1.2. - Habitats naturels	6
1.3. - ZNIEFF, ZICO, ZSC, ZPS, Natura 2000	7
1.4. - Flore	7
1.5. - Description des peuplements forestiers	8
1.6. - Faune sauvage	10
1.7. - Risques naturels, d'ordre physique, pesant sur le milieu	11
1.8. - Risques d'incendie	11
2. Analyse des besoins économiques et sociaux	12
2.1. - Production ligneuse	12
2.2. - Autres productions, concessions, droits d'usage	12
2.3. - Activités cynégétiques	12
2.4. - Activités piscicoles	12
2.5. - Activités pastorales	13
2.6. - Accueil du public	13
2.7. - Paysages	13
2.8. - Richesses culturelles	13
2.9. - Sujétions diverses	13
2.10. - Statuts et règlements pour la protection du milieu se superposant au régime forestier	13
3. Gestion passée	14
3.1. - Traitements sylvicoles	14
3.2. - Traitements des autres éléments du milieu naturel	16
3.3. - Etats des limites et équipements	16
4. Synthèses : objectifs, zonages, principaux choix	19
4.1. - Exposé concis des problèmes posés et des solutions retenues	19
4.2. - Définition des objectifs principaux - Division de la forêt en séries	19
4.3. - Décisions fondamentales relatives à la série unique	20
5. Programme d'actions	25
5.1. - Dispositions concernant le foncier	25
5.2. - Programme d'actions relatif à la série unique	25
5.3. - Dispositions concernant l'équipement général de la forêt	Erreur ! Signet non défini.
5.4. - Autres dispositions générales	31
6. Bilan économique et financier	34
6.1. - Récoltes	34
6.2. - Recettes	34
6.3. - Dépenses	34
6.4. - Bilan passé et futur	34
6.5. - Conclusion	35
7. Cartes	37
8. Annexes	38

0. Renseignements généraux

0.1. - Désignation et situation de la forêt

Nom et propriétaire de la forêt : Commune de Saint Dizier l'Evêque

Origine de la forêt, éléments d'histoire : Les archives les plus anciennes sont les estimations de surface pour la soumission en 1852.

Situation de la forêt : (cf. "7.1 - Plan de situation" au 1/25 000).

Département : Territoire de Belfort
Arrondissement : -
Canton : Delle
Commune de situation : Saint Dizier l'Evêque
Région IFN : Premier plateau du Jura

Orientation locale d'aménagement : C, Premier plateau du Jura, petite montagne jurassienne

Organisation administrative de la gestion :

Direction Territoriale de Franche Comté
Agence Nord Franche-Comté
Unité Territoriale de MONTBELIARD
Triage de SAINT DIZIER L'EVEQUE

0.2. - Surface de la forêt

Surface à la date du dernier aménagement forestier : 255 ha 91 a

Surface cadastrale actuelle : 259 ha 82 a 34 ca

Surface retenue : 259 ha 82 a 34 ca arrondie à **259 ha 82 a**

Répartition des surfaces par territoire communal

Département	Territoire communal	Contenance ha a ca	Parcelles forestières
Territoire de Belfort	Saint Dizier l'Evêque	259 82 34	1 à 28
	Total	259 82 34	

L'extrait de matrice cadastrale figure à l'annexe 8.1.

Concessions et emprises :

Parcelles	Nature	Surface (ha)
17	Ligne EDF	2,16
18	Ligne EDF	1,02
27	Ligne EDF	0,17
Total		3,35

Surface réduite : 256,47 ha

Le tableau des surfaces totales et réduites par parcelles ainsi que la correspondance avec les parcelles cadastrales figure à l'annexe n° 8.2.

Evolution de la surface depuis le dernier aménagement :

Objet de la modification	Nature et date de l'acte administratif	Modification ha a ca	Surface ha a ca
Soumission	A. P. du 31/01/1989	4 45 40	260 36 40
Soumission	A. P. du 23/11/1992	0 31 80	260 68 20

La différence très faible entre la surface après modification et la surface cadastrale actuelle est due à la mise à jour de la matrice cadastrale.

0.3. - Procès-verbaux de délimitation ou de bornage

Les différents arrêtés, procès-verbaux et plans sont archivés au service aménagement de l'Agence Nord Franche-comté à BELFORT.

0.4. - Parcellaire

Aucune modification n'a été apportée à l'ancien parcellaire.

1. Analyse du milieu naturel

1.1. - Facteurs écologiques

1.1.1. - Topographie et hydrographie

La forêt est située entre 400 et 590 m d'altitude. L'altitude moyenne est de 520 m. Le relief et les expositions des versants sont donnés par le plan de situation au 1/10 000^{ème}. (Carte 7.2)

La forêt présente un relief mouvementé constitué de zones de plateaux et de versants successifs, les pentes pouvant aller jusqu'à plus de 50 %.

1.1.2. - Climat

- **Type de climat** : Le climat franc-comtois est un climat de transition soumis à une double influence : océanique par sa pluviosité importante en quantité comme en fréquence, continentale par l'existence de deux saisons thermiques bien marquées : un hiver plutôt rigoureux et un été chaud.

- **Station météorologique de référence** : Joncherey

Années de références : 1971 à 2000

Altitude : 360 m

Distance à la forêt : 7 km

- **Température moyenne annuelle** : 9°C.

- **Précipitations moyennes annuelles** : 1 056 mm

- **Particularités locales** :

Ecarts de température importants

Gelées nombreuses et tardives. Ces gelées peuvent endommager les pousses de printemps et compromettre les fructifications.

Période sèche en mars et avril avec vent du Nord sec et froid. Cette période sensible peut compromettre les plantations de début d'année par manque d'eau et favoriser les incendies.

Vents dominants : vent du Nord froid et sec, vent d'Ouest humide.

Ces vents peuvent devenir violents lors de la formation d'orages et provoquer des chablis.

- **Accidents météorologiques ayant marqué la forêt** :

La tempête du 26 décembre 1999 a occasionné des dégâts relativement importants dans la forêt communale de Saint Dizier l'Evêque, 2 067 m³ ont été récoltés en 2000 et 2001 principalement dans les parcelles 3, 8, 9, 15, 16, 22, 23, 24, 25 de façon diffuse et dans la parcelle 21 de façon plus localisée.

1.1.3. - Géologie

La forêt communale de Saint Dizier l'Evêque repose principalement sur des formations calcaires de l'oxfordien et du kimméridgien faisant partie du jurassique supérieur. De façon très limitée, on observe la présence de limons notamment en bas de versant le long des parcelles 2, 6, 7, 8.

1.1.4. - Synthèse des facteurs écologiques : stations - pédologie

La définition des stations forestières repose sur le Catalogue synthétique des stations forestières des plateaux calcaires franc-comtois à l'étage feuillu (Thérèse Beaufilet et Gilles Bailly, 1998).

L'étude des stations s'est déroulée au mois de juin 2005 sur le terrain. La méthode employée pour les relevés était des relevés systématiques avec un maillage de l'ordre de 2 points par hectare, complétés par des observations à l'avancée. Les différents types de stations rencontrées dans la forêt de Saint Dizier l'Evêque sont présentés dans les tableaux suivants. Le type et l'intitulé de la station permettent d'en retrouver les caractéristiques (sol en particulier) ainsi que les principaux atouts et contraintes dans le catalogue de station. Le tableau présente également pour chaque type de station les essences les mieux adaptées. Le niveau de fertilité est synthétisé dans le 2^{ème} tableau.

Stations forestières, meilleures potentialités :

La localisation de ces stations est présentée sur la carte "7.3 - Carte des stations forestières". La répartition des stations par parcelles est jointe en annexe 8.3.

Code Catalogue	Station ou Groupe de stations en mosaïque	Surf. Réduite (ha)	% Surf. Réduite	Essences les mieux adaptées (mettre la principale en premier)
4	Chênaie sessiliflore-(hêtraie)-charmaie xérophile sur sol très superficiel sur calcaire	0,88	0	Hêtre, chêne sessile, alisier blanc, tilleul à grdes feuilles, érable champêtre, charme, orme des montagnes
5	Hêtraie-chênaie sessiliflore-charmaie sur sol assez superficiel sur calcaire	82,69	32	Hêtre, chêne sessile, alisier blanc, merisier, charme, érable champêtre
6-7	Hêtraie-chênaie sessiliflore-charmaie mésophile sur sol moyennement profond à profond sur calcaire sur mosaïque de sols	84,47	33	Hêtre, chêne sessile, merisier, charme, érable champêtre, tilleul à grdes feuilles, érable sycomore, frêne commun
22	Hêtraie-chênaie sessiliflore-charmaie mésophile de versant mésotherme sur sol assez profond sur calcaire	71,89	28	Hêtre, chêne sessile, alisier torminal, alisier blanc, merisier, érables, frêne commun, tilleul à grdes feuilles, charme
27	Hêtraie-chênaie-charmaie de bas de versant sur matériaux colluviaux	10,34	4	Chêne sessile, chêne pédonculé, hêtre, merisier, érable sycomore, érable plane, frêne commun, tilleuls
15b	Hêtraie-chênaie sessiliflore-charmaie thermoxérocline sur calcaire	1,52	1	Hêtre, chêne sessile, alisier blanc, érable champêtre, tilleul à grdes feuilles, charme, poirier
21	Chênaie sessiliflore-hêtraie-charmaie xérophile de versant mésotherme sur sol superficiel sur calcaire	4,68	2	Hêtre, chêne sessile, alisier blanc, , érable champêtre, tilleul à grdes feuilles, charme, poirier
		256,47	100	

Niveau de fertilité	faible	Moyenne à bonne	Très bonne
Code(s) station(s)	4, 21	5, 6-7, 22, 15b	27
Surface	5,56	240,57	10,34
%	2	94	4

Conclusion :

La forêt repose sur des stations très favorables à la gestion forestière de production. Seuls 2 types de station (4 et 21) sont moins propices à cet objectif.

1.2. - Habitats naturels

L'ensemble des stations présentes sur la forêt correspondent à l'habitat commun de la Hêtraie-chênaie neutrophile à asperule odorante.

1.3. - ZNIEFF, ZICO, ZSC, ZPS¹, Natura 2000

La forêt n'est concernée par aucun de ces périmètres.

1.4. - Flore

1.4.1. - Etages et séries de végétation

La forêt de Saint Dizier l'Evêque se situe dans l'étage collinéen dont la limite altitudinale se situe à 500-600m.

1.4.2. - Relevé des espèces végétales remarquables

La forêt n'abrite pas d'espèce végétale remarquable connue.

1.4.3. - Répartition des essences forestières

Essence	% de la surface réduite
Hêtre	54
Chênes	12
Frêne	14
Feuillus précieux ⁽¹⁾	5
Autres feuillus ⁽²⁾	10
Autres résineux ⁽³⁾	5
TOTAL	100

(1) érable sycomore (3%), merisier (1%), tilleuls (0,5%), alisier torminal, érable plane, orme de montagne

(2) charme (9%), érable champêtre (1%), alisier blanc, tremble, bouleau

(3) épicéa (4%), sapin (1%)

1.4.4. - Peuplements et arbres biologiquement remarquables

Aucun peuplement et arbres remarquables ne sont connus dans la forêt.

1.4.5. - Précisions sur l'état sanitaire des peuplements

L'état sanitaire des peuplements est dans l'ensemble bon.

¹ ZNIEFF = zones naturelles d'intérêt écologique, faunistique et floristique
ZICO = zones d'intérêt communautaire pour les oiseaux
ZSC = zones spéciales de conservation (Directive Habitats)
ZPS = zones de protection spéciale (Directive oiseaux)

1.5. - Description des peuplements forestiers

Les relevés sur le terrain ont été réalisés au mois de juin 2005. La méthode utilisée a consisté à se déplacer dans toutes les parcelles, en se repérant grâce à leurs limites et à la topographie. Chaque discontinuité dans l'aspect du couvert forestier a été reportée sur un plan. Pour chaque peuplement ainsi individualisé, la description a porté sur des critères de structure, de richesse, de durée de survie, de l'appréciation du couvert et de l'importance du taillis. Le seuil de perception a été fixé à 1ha.

La typologie de référence utilisée est la « typologie des peuplements feuillus irréguliers de Franche Comté ».

On entend par :

- petits bois (PB) : les classes de diamètre 20 et 25
- bois moyen (BM) : les classes 30, 35, 40 et 45
- gros bois (GB) : les classes 50 à 65
- très gros bois (TGB) : les classes 70 et +
- peuplement moyennement riche à riche (3-4) : surface terrière > 15 m²
- peuplement pauvre à moyennement riche (1-2) : surface terrière < 15 m²

Répartition des types de peuplement sur la forêt :

Code	Types de peuplement	Surface réduite (ha)	Surface (%)
GB3-4	peuplement irrégulier feuillu à GB riche à moyennement riche issu de TSF	44,57	17
GB1-2	peuplement irrégulier feuillu à GB pauvre à moyennement riche issu de TSF	10,2	4
BM-GB3-4	peuplement irrégulier feuillu à BM-GB riche à moyennement riche issu de TSF	70,69	28
BM-GB1-2	peuplement irrégulier feuillu à BM-GB pauvre à moyennement riche issu de TSF	5,56	2
BM3	peuplement irrégulier feuillu à BM moyennement riche issu de TSF	35,27	14
IR4	peuplement irrégulier feuillu riche issu de TSF	11,83	5
PB-BM3	peuplement irrégulier feuillu à PB-BM issu de TSF	28,47	11
PO	peuplement ouvert en cours de régénération	6,52	3
R4	peuplement régulier résineux jeune futaie	7,90	3
R3	peuplement régulier résineux perchis	3,40	1
P	Perchis	1,52	1
GA/FO	Gaulis à fourré de hêtre et feuillus précieux	30,54	12
TOTAL		256,47	100

Répartition des divers types de peuplements par parcelle : voir tableau en annexe n° 8.4 .
Cf. carte n° 7.4

Synthèse des grands types de peuplement sur la forêt :

		Peuplement issu de TSF	Peuplement feuillu en cours de régénération	Jeune peuplement feuillu	Peuplement résineux régulier	Total
Surface	ha	206,59	6,52	32,06	11,30	256,47
	%	81	3	13	4	100

Les peuplements forestiers peuvent être scindés en plusieurs groupes :

- **1^{er} groupe** : les jeunes peuplements, issus de plantations ou de régénération naturelle et au stade de travaux (partie des parcelles 1, 4, 5, 6, 13 et 14)
- **2^{ème} groupe** : les peuplements adultes feuillus (chênaie-hêtraie-charmaie). A part ces trois essences, on rencontre le frêne, l'érable sycomore et l'érable plane, le merisier, le tilleul à grandes feuilles et l'alisier torminal entre autres.. La structure est fréquemment tournée vers les Bois Moyens Gros Bois et Gros Bois. Dans ces peuplements, certaines parcelles se distinguent en fonction de la concentration de très gros Bois (voir 3^{ème} groupe) ou à l'inverse de potentiel de perches.
- **3^{ème} groupe** : par rapport au groupe précédent on peut individualiser un groupe de parcelles et sous parcelles à gros bois ou comportant un peuplement arrivé à maturité et à durée de survie limitée : tout ou partie des parcelles 7, 9, 10, 12, 16, 22, 23, 24 et 25. Dans ce groupe, on trouve aussi les parcelles ouvertes sur une de leur partie : 2, 14, 21 et 25.
- **4^{ème} groupe** : certaines parties des parcelles 2, 6, 7, 15, 21, 24, 26 et 28, issues de plantations d'épicéas actuellement âgées d'une quarantaine d'années en moyenne et dans un état sanitaire globalement correct.
- **5^{ème} groupe** : les peuplements reposant sur les stations forestières les plus fragiles ou peu productives que l'on peut rencontrer dans les parcelles 1, 2, 5, 6, 7, 11, 12, 13, 19, 21, 24, 27, 28.

Précisions utiles d'ordre quantitatif :

Pour permettre d'affiner la composition du groupe de régénération, de définir l'ordre de priorité de passage en régénération, et de permettre de calculer le volume présumé réalisable, il a été décidé de compter les parties de parcelles concernées par le 3^{ème} groupe défini ci-dessus.

L'inventaire a été réalisé en octobre 2005 sur une surface de 50,27 ha, soit environ 20% de la surface réduite totale.

Le tarif de cubage utilisé est le Schaeffer Rapide n° 12 (cf annexe 8.6). Ce choix représente une moyenne sur la forêt.

Voir les résultats en annexe 8.7

Résultats synthétiques :

Parcelle ou s/ parc.	10r	12r	14r	16r	21r	22	23r	24r	25r	2r	7r	8r	9
Surf. Inv.	4,20	2,00	2,40	3,15	4,10	8,90	5,95	1,58	2,00	2,30	7,45	7,45	4,15
%PB (nombre Nobles)	19%	31%	22%	24%	24%	22%	16%	17%	27%	12%	16%	22%	24%
%BM (nombre Nobles)	42%	45%	31%	38%	39%	40%	37%	42%	30%	41%	34%	47%	40%
%GB (nombre Nobles)	34%	18%	28%	24%	31%	29%	35%	32%	27%	32%	32%	26%	32%
%TGB (nombre Nobles)	5%	6%	20%	14%	6%	9%	12%	9%	16%	15%	18%	5%	15%
Nombre /ha nobles	130	126	28	110	87	115	84	198	88	52	111	198	117
Nombre /ha total	152	170	42	172	91	171	146	377	100	57	119	223	150
G nobles/ha	21	17	9	20	14	19	16	35	16	11	24	29	23
G totale/ha	22	19	9	23	14	22	20	44	17	11	24	30	25
Vol total HET-CHE	1026	294	226	720	714	2129	1232	687	427	269	645	2254	1193
vol total nobles	1119	429	287	824	721	2187	1277	719	438	305	733	2769	1287
Vol total	1163	465	290	916	726	2459	1478	852	448	314	742	2855	1370
Vol/ha HET-CHE	244	147	94	228	174	239	207	435	214	115	281	303	291
vol/ha nobles	266	217	120	262	176	245	214	455	219	143	319	371	314
Vol total/ha	277	232	121	291	177	276	248	539	224	147	323	383	334
VAM HET-CHE	2,22	2,87	3,38	3,09	2,06	2,27	2,82	2,61	2,59	3,13	3,45	2,26	3,05
VAM nobles	2,06	1,70	2,84	2,38	2,02	2,15	2,56	2,30	2,48	2,75	2,86	1,88	2,68
Volume (GB+TGB)/BM	2,70	2,20	5,60	4,10	3,0	4,4	3,8	3,2	5,2	3,6	5,3	2,0	4,1

- L'inventaire relascopique a été réalisé en juin 2005, sur une surface de 205 ha, soit 80 % de la surface réduite totale.
- Le tarif de cubage utilisé est le **SR 12** (cf. annexe 8.6).
- Voir les résultats détaillés en annexe 8.7.

Résultats synthétiques :

Essences	G	Répartition G				Volume /ha
		% PB	% BM	% GB	% TGB	
Hêtre	14	6%	33%	52%	9%	106
Chênes	3	5%	49%	45%	1%	27
Frêne	3	24%	60%	15%	0%	25
Feuillus précieux	2	36%	55%	9%	0%	13
Autres feuillus	3	61%	38%	1%	0%	24
Autres résineux	0	32%	49%	19%	0%	2
TOTAL	25	17%	41%	37%	5%	196
Erreur relative	6%					

Répartition en catégories de diamètres de la surface en **feuillus nobles** par type de structure de peuplement :

Structure	G	Répartition G				Volume /ha
		% PB	% BM	% GB	% TGB	
GB	21	4%	25%	60%	11%	167
BM-GB	22	8%	44%	43%	5%	173
BM	24	12%	63%	23%	2%	187
IR	21	23%	42%	32%	3%	162
PB-BM	19	38%	44%	16%	2%	155
Moyenne	22	11%	41%	43%	6%	171

Estimation de la production : la production courante sur la forêt peut être estimée à 5 m³/ha/an. On peut estimer la production sur les terrains les plus fertiles à 6 m³/ha/an. En revanche, elle ne doit guère dépasser 4m³/ha/an sur les stations les plus médiocres (voir classement des stations au paragraphe 1.1.5).

Conclusion :

Le hêtre est l'essence dominante, il est accompagné par une diversité d'essence importante. Environ 50 % des peuplements ont une structure GB ou BM-GB. Les zones de versants présentent des peuplements plus diversifiés en diamètre (IR, BM, PB-BM) et en essences.

1.6. - Faune sauvage

1.6.1. - Relevé des espèces animales remarquables

Aucune espèce remarquable n'est connue dans la forêt.

1.6.2. - Autres espèces - gibier : situation, état sanitaire, capacité d'accueil de la forêt

La forêt abrite des populations animales variées : chevreuils, sangliers, renards, blaireaux, mustélidés, rongeurs et autres petits mammifères ainsi que de nombreux oiseaux.

Les principales espèces chassées dans la forêt sont le chevreuil et le sanglier. Nous n'avons pas de données concernant le niveau de population et le développement de ces espèces dans le secteur. Quoiqu'il en soit, aucun problème sanitaire particulier n'est à signaler et la capacité du milieu est en adéquation avec le niveau de population.

1.7. - Risques naturels, d'ordre physique, pesant sur le milieu

La forêt n'est pas particulièrement sujette à des risques naturels d'ordre physique.

Elle ne joue pas de rôle de protection vis à vis d'enjeux humains situés à l'aval.

1.8. - Risques d'incendie

Les risques d'incendie sont faibles.

2. Analyse des besoins économiques et sociaux

2.1. - Production ligneuse

La forêt produit principalement du hêtre. La forêt produit aussi du chêne, dans une moindre proportion. Les autres feuillus (frêne, merisier, aulne) ne constituent pas des volumes suffisants pour établir un prix moyen.

Essence	Catégorie / qualité	Prix moyen De 2003 à 2005 (€/m ³)
Chêne	Diamètre 50 cm et plus	35
Chêne	Diamètre 30 à 45 cm	15
Hêtre	Diamètre 40 et plus	40
Hêtre	Diamètre 30 - 35 cm	10

Ces prix locaux –frais d'exploitation et de cubage déduits- sont sensiblement inférieurs aux prix moyens constatés au niveau de l'agence.

Les bois sont généralement vendus pour partie en bois façonnés et l'autre partie sur pied. Cependant, le manque d'intérêt pour l'affouage laisse supposer une diminution de cette pratique dans les années à venir. Il faudrait alors procéder à des ventes en bloc pour concentrer l'affouage sur le relevé de couvert en régénération et les premières éclaircies.

2.2. - Autres productions, concessions, droits d'usage

Il n'y a pas de droit d'usage particulier sur la forêt

Concessions

Localisation	Concessionnaire	Nature de la concession	Redevance	Date départ	Date échéance
Parcelle17	EDF Montbéliard	Ligne électrique 20 KV Delle-Glay	Non capitalisée	27/05/1962	31/12/2004
Parcelle 17-18	EDF Montbéliard	Ligne électrique 10 KV Villars le Sec	Capitalisée (1975)	01/01/1963	-
Parcelle 17-18	RTE	Ligne électrique 400 KV Mambelin-Sierentz	Non capitalisée	01/01/1966	01/01/2008

2.3. - Activités cynégétiques

Pour le territoire communal de Saint Dizier l'Evêque, la chasse est louée à l'ACCA. Le plan de chasse pour la saison 2004-2005 est de 10 à 15 chevreuils dont 5 jeunes. Le mode principal de chasse est la chasse en battue avec des chiens

2.4. - Activités piscicoles

Il n'y a pas d'activité piscicole sur la forêt.

2.5. - Activités pastorales

Il n'y a pas d'activité pastorale sur la forêt.

2.6. - Accueil du public

La forêt est fréquentée de façon régulière par le public. De nombreux sentiers pédestres, équestres et VTT sont présents en forêt. L'ensemble de la forêt est concernée.

2.7. - Paysages

Du fait de la fréquentation régulière, l'aspect paysager revêt une importance particulière.

La mise en régénération éventuelle devra tenir compte de cette sensibilité.

2.8. - Richesses culturelles

La Direction Régionale des Affaires Culturelles de Franche-Comté a relevé la présence de 6 sites archéologiques. Aucun n'est présent en forêt.

On peut noter également la présence d'anciens secteurs d'extraction de matériaux dans les parcelles 18, 19, et 23.

2.9. - Sujétions diverses

Aucune sujétion particulière n'est à signaler en dehors de celles évoquées aux autres paragraphes.

2.10. - Statuts et règlements pour la protection du milieu se superposant au régime forestier

Le Val de Saint Dizier est un site inscrit. (voir en annexe 8.8). Les parcelles 2, 6, 7, 8, 9, 10, 21, 22, 23, 24, 25, 26, 27 et 28 sont concernées

Une réglementation de boisement est en vigueur sur la commune de Saint Dizier l'Evêque.

Les habitats et espèces protégés par une réglementation communautaire, nationale ou locale sont mentionnés aux paragraphes 1.2., 1.4.2. et 1.6.1. Les statuts de protection propres à cette forêt sont explicités dans :

- Les arrêtés préfectoraux départementaux :
 - 11 mars 1991 : cueillette de certaines plantes sauvages,
 - 11 mars 1991 : cueillette des champignons,
- les arrêtés préfectoraux de protection de biotopes :
 - 19 avril 1985 et 30 janvier 1992 : faucon pèlerin,
 - 13 octobre 1988 : chauves souris"

3. Gestion passée

Les surfaces de ce titre se rapportent aux surfaces des parcelles mentionnées dans l'aménagement de 1982

3.1. - Traitements sylvicoles

3.1.1. - Traitements antérieurs

Période d'application	Nature de l'acte	Surface concernée (ha)	Traitements appliqués
1880-1981	Décret du 26 juin 1874	255,91	Taillis sous futaie à la révolution de 30 ans

Les régénérations suivantes ont été réalisées :

Prélèvements : 1,87 m³/ha/an au cours des 30 dernières années

3.1.2. - Dernier aménagement forestier

A - Caractéristiques

Arrêté ministériel du 24 juin 1982

Durée prévue : 24 ans (1982-2005)

Problèmes posés et solutions proposées : Equilibre des peuplements, vieillissement et régularisation
Entamer la régénération

Série unique

Objectifs et traitement : Production ligneuse à base de hêtre et divers
Futaie régulière à groupe de régénération strict

Classement des parcelles :

Série	Groupes	Surface (ha)	Unités de gestion	Prévisions de récolte (m ³ aménagement)
Unique	Régénération	71,62	1, 2, 4, 5, 6, 13, 14, 28	670
	Préparation	42,47	7, 12, 15, 16	400
	Amélioration	141,82	3, 8 à 11, 17 à 27	
	TOTAL	255,91		1 070

Soit 4,18 m³/ha/an

B - Application

Durée effective : 24 ans (1982 -2005)

Volumes récoltés en moyenne par an

Série	Groupes	Surface (ha)	Volumes récoltés (en m ³ aménagement)		
			Coupes	Produits accidentels	Total
Unique	Régénération	71,62	500	23	523
	Amélioration et préparation	184,29	521	147	668
		TOTAL	1 021	170	1 191
		%	86 %	14 %	100%

Soit 4,58 m³/ha/an.

Les dégâts liés à la tempête de 1999 représentent environ 2 000 m³ en 2 ans soit la récolte moyenne annuelle. La parcelle 21 a été particulièrement touchée.

Groupe de régénération

Avancement de la régénération

Unités de gestion	Surface (ha)			
	Totale	Régénérée au cours de l'aménagement	En cours de régénération	Non commencée
1	10,90	3,90		7,00
2	7,82		2,00	5,82
4	10,09	7,00		3,09
5	10,46	7,50		2,96
6	10,09	6,50		3,59
13	9,60	3,00		6,60
14	9,55	5,00	1,00	3,55
28	3,11	3,11		
TOTAL	71,62	36,01	3,00	32,61

Dégâts liés à la tempête de 1999 :

Groupe	Unités de gestion	Surface (ha)		
		Totale	En cours de régénération	Non commencée
Amélioration	10	9,05	0,60	8,45
	21	8,87	1,70	7,17
TOTAL		17,92	2,30	15,62

Répartition des surfaces régénérées par série et par essence

Groupe	Unités de Gestion	Surface par essence dominante			Total Ha	Régénération	
		Hêtre	Feuillus divers	Epicéa		naturelle	artificielle
Régénération	1	3,90			3,90	3,40	0,50
	4	7,00			7,00	7,00	
	5	7,50			7,50	3,50	4,00
	6	6,50			6,50	3,50	3,00
	13	3,00			3,00	3,00	
	14			4,00	1,00	5,00	1,00
	28			3,11	3,11		3,11
Total	Ha	27,90	4,00	4,11	36,01	21,40	14,61
	%	78%	11%	11%	100%	59%	41%

Descriptif sommaire des régénérations

Les différentes régénérations sont bien venantes et sont bien suivies au niveau des travaux forestiers.

L'objectif de renouvellement n'a pas été respecté. Le volume prélevé est inférieur à l'estimation du fait des zones non régénérées. Les zones non commencées sont principalement les talus en forte pente.

Groupes d'amélioration et de préparation

Les prélèvements ont été plus importants lors des dix dernières années et sont supérieurs à la prévision hors produits accidentels. (521 contre 400 m³ prévus, soit + 30 %). La récolte des produits accidentels est pour moitié diffuse dans le temps et pour l'autre concentrée sur les années 2000-2001.

Les zones soumises au régime forestier au cours de l'aménagement ont fait l'objet de coupes et de travaux divers (dégagements, élagages).

Volume aménagement/volume commercial

Le rapport entre le volume aménagement et le volume commercial est de 0,9. Le tarif utilisé (SR12) est donc considéré comme étant adapté et sera retenu pour la période suivante.

Problèmes rencontrés – Difficultés d'application

Objectif de régénération ambitieux.

Du fait de la topographie de la forêt, les parties de parcelle en talus n'ont pas fait l'objet de régénération, malgré la méthode qui avait été retenue.

Conclusion

Les régénérations engagées ont favorisé un renouvellement en essences objectifs. La régénération par parcelles entières n'a pas permis de s'adapter aux conditions topographiques.

Les prélèvements (4,58 m³/ha/an) restent en deçà de la production estimée à 5 m³/ha/an.

3.2. - Traitements des autres éléments du milieu naturel

Néant

3.3. - Etats des limites et équipements

3.3.1. - Matérialisation et état des limites périmétrales

Voir dans les archives du triage le Procès-verbal de vérification des limites.

L'ensemble des limites est identifiable sur le terrain.

3.3.2. - Equipements d'accès et de desserte

A – Accès à la forêt

- Parcelles 1 à 10 : Chemin rural de Saint Dizier l'Evêque au Val
- Parcelles 11 à 14 et 18, 19 : RD 57 de Saint Dizier l'Evêque à Beaucourt
- Parcelles 15, 16, 20 : RD 50 de Saint Dizier l'Evêque à Monbouton
- Parcelles 21 à 24 : chemin rural sur la RD du Val de Saint Dizier l'Evêque à Villars le sec
- Parcelles 25 et 26 : RD du Val de Saint Dizier l'Evêque à Villars le sec
- Parcelle 27 : Le Val de Saint Dizier l'Evêque
- Parcelle 28 : RD 26 de Saint Dizier l'Evêque à Lebetain

B – Desserte intérieure

Le tracé des équipements de desserte se trouve sur la carte 7.6

	Réseau du domaine public (km)	Réseau du domaine privé (km)	Longueur totale (km)
Routes revêtues	1,5	0	1,5
Routes empierrées (accessibles aux grumiers)	0	1,7	1,7
Pistes (utilisables seulement Par les engins de débardage)	0	6,4	6,4

Longueur totale des voies accessibles aux grumiers : 3,2 km
soit : 1,2 km/100 ha

Les pistes aménagées sont nombreuses.

Nombre de places de dépôt : Il en existe trois. En dehors de ces possibilités, les bois sont déposés le long des routes forestières.

Conclusions :

La desserte intérieure est suffisante et de bonne qualité. Cependant, un entretien régulier doit être réalisé.

3.3.3. - Equipements cynégétiques

Néant.

3.3.4. - Equipements piscicoles

Néant.

3.3.5. - Equipements pastoraux

Sans objet.

3.3.6. - Equipements contre les risques naturels

Sans objet.

3.3.7. - Equipements de protection contre les risques d'incendie

Néant.

3.3.8. - Equipements d'accueil du public

Signalisations diverses sur les sentiers balisés.

3.3.9. - Equipements divers

Néant.

3.3.10. - Equipements destinés à l'observation ou à la recherche

Néant.

Conclusions générales sur la gestion passée :

Bilan financier moyen : **26 733 €/an**

Taux de réinvestissement moyen : **25 %**

Voir en annexes 8.9.0 à 8.9.3.

L'exploitation productive de la forêt a été à la source d'un revenu net conséquent (≈ 100 €/an/ha). Le réinvestissement nécessaire à la conservation du patrimoine communal a été mis en œuvre.

Les régénérations engagées ont permis le renouvellement des peuplements âgés pour obtenir des jeunes peuplements de qualité. Le travail par parcelles entières n'a pas tenu compte des particularités des stations et des peuplements.

4. Synthèses : objectifs, zonages, principaux choix

Durée d'application de l'aménagement forestier : 20 ans, de 2006 à 2025

4.1. - Exposé concis des problèmes posés et des solutions retenues

Problèmes et contraintes	Solutions retenues
<ul style="list-style-type: none"> -Zones entamées en régénération - Zones GB et TGB Hêtre - Conserver un peuplement stable et diversifié dans les talus 	<ul style="list-style-type: none"> - Régénérer les parties entamées (parcelles 2, 14, 21, 25p) - Sélectionner des zones à régénérer (parcelles 7, 9, 10, 12, 16, 22, 23, 24 et 25) - Travail des peuplements en faveur des bois moyens et petits bois existants - récolte des GB/TGB

4.2. - Définition des objectifs principaux - Division de la forêt en séries

cf carte 7.5 : carte d'aménagement

Série	Surface totale (ha, a)	Surface réduite (ha, a)	Objectifs		Type de série
			déterminant la sylviculture	Associés	
Unique	259,82	256,47	Production de bois d'œuvre à base de chêne, hêtre et à base d'essences secondaires feuillues précieuses et résineuses	Protection du milieu Préservation des paysages Production de bois de feu feuillu.	Série de production tout en assurant la protection générale des milieux et des paysages

Série	Traitement sylvicole majoritaire	Composition en parcelles ou sous parcelles
Unique	Futaie régulière	1 à 28

Justifications et commentaires :

Compte tenu du potentiel stationnel et de la qualité des peuplements, la production de bois d'œuvre est l'objectif majeur pour l'ensemble de la forêt de Saint Dizier l'Evêque .

Le type de traitement en futaie régulière a été retenu d'après l'étude des peuplements et notamment les contraintes de régénération.

4.3. - Décisions fondamentales relatives à la série unique

- Surface réduite de la série = 256,47 ha

4.3.1. - Traitements sylvicoles

Traitements sylvicoles	Parcelles et sous-parcelles	Surface réduite (ha,a)
Futaie régulière	1j, 2r, 3, 4, 5j, 6j, 7a et 7r, 8, 9, 10, 11a, 12r, 13j, 14j et 14r, 15, 16, 17, 18, 19a, 20, 21r, 22, 23, 24a et 24r, 25 et 26	197,24
Futaie irrégulière par pieds d'arbres	1di, 2di, 5di, 6di, 7di, 11di, 12di, 13di, 14di, 19di, 21di, 24di, 27 et 28	59,23

Les indices utilisés (r, a, j et di) correspondent aux parties des parcelles traitées respectivement en régénération, en amélioration, en jeunesse et en irrégulier dans la suite du document

Justifications et commentaires : certaines parties de parcelles situées en forte pente ou sur des stations sujettes à dessiccation sont traitées en futaie irrégulière.

4.3.2. - Essences objectif et critères d'exploitabilité

Essences objectif

Essence Objectif	Essences secondaires associées	Types de stations concernés	Surface réduite		Optimum d'exploitabilité de l'essence objectif		Parcelles ou sous parcelles
			ha,a	%	Age	Diamètre (cm)	
Hêtre	Chêne sessile, Frêne, Erable sycomore, Merisier	tous	256,47	100%	110	60	toutes

Evolution souhaitée de la composition de la série

Essences	Répartition des essences en % du couvert (au sein de la surface boisée)		
	Actuelle	à l'issue de l'aménagement	à long terme
Hêtre	54	54	55
Chênes	12	13	15
Frêne	14	13	12
Feuillus précieux ⁽¹⁾	5	5	10
Autres feuillus ⁽²⁾	10	10	8
Autres résineux ⁽³⁾	5	5	-
	100	100	100

(1) érable sycomore (3%), merisier (1%), tilleuls (0,5%), alisier torminal, érable plane, orme de montagne

(2) charme (9%), érable champêtre (1%), alisier blanc, tremble, bouleau

(3) épicéa (4%), sapin (1%)

Provenances recommandées

Chêne sessile : QPE500 – Alpes et Jura

Hêtre : FSY501 – Jura

Merisier : PAV901 – France

Erable sycomore : APS500 Alpes-Jura

4.3.3. - Recherche de l'équilibre

Nota : les zones traitées en « futaie irrégulière par pieds d'arbres » ne sont pas concernées par ce paragraphe.

4.3.3.1 – Détermination de l'effort de régénération

- Traitements sylvicoles concernés = futaie régulière
- Surface réduite concernée = 197,24 ha
- Surface nette prise en compte pour le calcul : 197,24 ha

Surface à régénérer d'équilibre (Se) :

La surface d'équilibre est $Se = (S \times d) / D$, où S est la surface nette de la forêt (197,24 ha), D est l'âge exploitabilité, estimé environ à 110 ans et $d = 20$ ans (durée de l'aménagement)

Se = 35,86 ha sur 20 ans

Surface à régénérer maximum (Sm)

Cette surface correspond à l'optimum à régénérer par rapport aux durées de survie. Régénérer moins de la surface Sm induirait une perte économique.

La contrainte des durées de survie à 20 et 40 ans est respectivement de 14,76 ha et de 28,16 ha. Au delà la contrainte de durée de survie est moindre. Donc on retient **Sm = 28,16 ha**

Surface à régénérer minimale (Sd) :

Cette surface correspond à ce qu'on pourrait régénérer sans sacrifice d'exploitabilité. La disponibilité des peuplements à régénérer peut être évaluée, d'après les peuplements à renouveler à 20 ans à **Sd = 56,31 ha**, correspondant aux peuplements récoltables sans sacrifice d'exploitabilité.

Surface à régénérer retenue (Sr) :

$Sm < Se < Sd$. Dans ce cas, l'effort de régénération Sr devra porter sur une surface se rapprochant de Se : **Sr = 33,66 ha**

La méthode d'aménagement préconisée est le traitement en futaie régulière à groupe de régénération élargi. Cette méthode permettra de renouveler en continu les peuplements à Gros Bois et bois moyens par ordre de priorité prédéfini. Elle a également l'avantage d'assurer à la commune des revenus réguliers et de permettre un effort financier régulier pour les travaux.

4.3.4. - Classement des unités de gestion (parcelles et sous-parcelles)

cf. carte 7.5 : carte d'aménagement

Les caractéristiques dendrométriques des unités de gestion ont été explicitées au paragraphe 1.5.

Groupe de régénération

- Traitement sylvicole :

Dans le 3^{ème} groupe défini à la page 9, la concentration de très gros bois oriente la définition du degré d'urgence de renouvellement des peuplements. Le mode de traitement doit tenir compte des régénérations engagées et des priorités liées à ce degré d'urgence. Ainsi, et dès la description des peuplements, ce sont par ordre de priorité à régénérer:

Priorité	parcelle	Surface (ha)	commentaire
1	2r	2,14	Ouvrte suite à problème chablis – A terminer
	14r	2,14	
	21r	4,10	
	25r1	2,00	
2	24rs	0,18	Gros Bois – Peuplement fermé
	10r	4,20	
	7r	2,30	
	9r	4,10	
	16r	3,15	
	23r	5,95	
	24rn	1,40	
	12r	2,00	
3	22	8,90	Bois moyens –Gros Bois
	25r2	6,30	
TOTAL		48,86 ha	

Nota Bene : les indices utilisés « n » et « s » correspondent aux parties nord et sud. 1 et 2 font référence aux sous groupe P1 et P2 du groupe de régénération (voir définition ci-dessous)

L'ordre de priorité de passage en régénération a été établi suite à l'inventaire et la régénération sera engagée sur des groupes de parcelles par période quinquennale. En fin d'aménagement, les parcelles définies en priorités 1 et 2 (regroupées dans le sous groupe P1) ci-dessus seront complètement régénérées ; les parcelles en priorité 3 (regroupées dans le sous groupe P2) ne seront qu'au stade de secondaire.

Parcelles ou sous parcelles	Surface réduite (ha, a)	Surface déjà régénérée (ha, a)	Surface non concernée (ha, a)	Surface à entamer (ha, a)	Surface à terminer (ha, a)	Surface à régénérer en totalité (ha, a)	Durée prévisible de la régénération
2r	2,14				2,14		10ans
14r	2,14				2,14		
21r	4,10				4,10		
25r1	2,00				2,00		
24rs	0,18					0,18	
10r	4,20					4,20	
7r	2,30					2,30	
9r	4,10					4,10	
16r	3,15					3,15	
23r	5,95					5,95	
24rn	1,40					1,40	
12r	2,00					2,00	
22	8,90			8,90			
25r2	6,30			6,30			
Sr = S. à terminer + S. à régénérer en totalité :					10,38	23,28	33,66

Essences objectif de la régénération par unité de gestion

Parcelles ou sous parcelles	Surface nette à régénérer par essence principale objectif (ha,a)					
	HET		CHS		Feuillus précieux	
	naturelle	artificielle	naturelle	artificielle	naturelle	artificielle
2r	2,14					
14r	2,14					
21r	4,10					
25r1	2,00					
24rs	0,18					
10r	4,20					
7r	2,30					
9r	4,10					
16r	3,15					
23r	5,95					
24rn	1,40					
12r	2,00					
	33,66					

Tous les groupes (voir page suivante)

Nota Bene : les suffixes ar correspondent aux améliorations résineuses

N_parc	Régénération	A régénérer	Préparation	Amélioration	Irrégulier	Jeunesse	Total
1di					6,12		6,12
1j						3,88	3,88
2r	2,14	2,14					2,14
2di					5,06		5,06
3				11,90			11,90
4a				3,74			3,74
4j						6,76	6,76
5di					2,52		2,52
5j						8,38	8,38
6ar				0,66			0,66
6di					4,37		4,37
6j						5,57	5,57
7r	2,30	2,30					2,30
7a				9,76			9,76
7di					0,46		0,46
8			7,45				7,45
9r	4,10	4,10					4,10
9a				3,40			3,40
10r	4,20	4,20					4,20
10a				4,10			4,10
11a				7,45			7,45
11di					4,55		4,55
12r	2,00	2,00					2,00
12di					7,50		7,50
13di					6,91		6,91
13j						2,89	2,89
14r	2,14	2,14					2,14
14di					2,49		2,49
14j						5,22	5,22
15				10,00			10,00
16r	3,15	3,15					3,15
16a				10,15			10,15
17				9,84			9,84
18			8,98				8,98
19				7,86	0,64		8,50
20				8,60			8,60
21r	4,10	4,10					4,10
21di					5,90		5,90
22	8,90						8,90
23r	5,95	5,95					5,95
23a				3,05			3,05
24r	1,58	1,58					1,58
24ar				0,74			0,74
24di					4,68		4,68
25	8,30	2,00					8,30
26				9,00			9,00
27					3,63		3,63
28					3,40		3,40
Total	48,86	33,66	16,43	100,25	58,23	32,70	256,47
%	19%		6%	39%	23%	13%	

5. Programme d'actions

Tous les coûts sont exprimés en euros de l'année 2005

5.1. - Dispositions concernant le foncier

Un entretien régulier du périmètre est nécessaire afin de conserver la qualité de la délimitation du foncier. Concernant le parcellaire, un passage en peinture et en fauchage mécanique permet de maintenir l'état des limites.

Montant : 400 €/an soit 1,6 km/an

5.2. - Programme d'actions relatif à la série unique

5.2.1. - Opérations sylvicoles : coupes

Mode d'assiette des coupes

Groupe de régénération :

Le détail des calculs des volumes présumés réalisables se trouve à l'annexe 8.10.

Volume présumé réalisable : 624 m³/an

Autres groupes :

Rotations et niveau des prélèvements par groupe

Groupe	Surface ha	Rotation ans	possibilité contenance	Prélèvement moyen			Production courante m3	Prélèvement /production
				m3/ha*	m3/ha/an	VPR m3		
Amélioration Feuillus Adulte et Préparation	105,38	10	10,54	50	5	527	5,5	91%
Amélioration résineuse	11,30	8	1,41	40	5	56	10	50%
Futaie irrégulière	58,23	10	5,82	55	5	320	4,5	111%
Jeune amélio	20,72	1 passage en fin d'aména- gement	1,04	20	1	21	8	13%
Total	195,63		18,81 ha/an		4,9	924	5,7	86%

* par passage

Programme d'assiette des coupes

Coupes apériodiques

Classement indicatif, par ordre de priorité, des coupes de régénération

Un ordre de priorité de passage en régénération a été établi suite à l'inventaire et la régénération sera engagée sur des groupes de parcelles par période quinquennale. En fin d'aménagement, les parcelles définies en priorités 1 et 2 (regroupées par la suite au sein d'un sous-groupe P1) au § 4.3.4 seront complètement régénérées ; certaines parcelles en priorité 3 (regroupées au sein d'un sous groupe P2) seront régénérées complètement ou au stade de secondaire.

Ordre indicatif de priorité	n° de parcelles ou sous parcelles à entamer par ordre de priorité	n° de parcelles ou sous parcelles au stade de secondaires	n° de parcelles ou sous-parcelles à terminer.	Dates prévisibles des coupes d'ensemencement (ou période quinquennale)
Priorité 1	24rs, 10r, 7r, 9r	24rs	2r, 14r, 21r, 25r1	2006-2010
Priorité 2	16r, 23r, 24rn, 12r	10r, 7r, 9r	24rs	2011-2015
Priorité 3	22	16r, 23r, 24rn, 12r	10r, 7r, 9r	2016-2020
Priorité 4	25r2	22	16r, 23r, 24rn, 12r	2021-2025

Volume annuel Présumé Réalisable « régénération »(VPR) : environ 625 m³.

La sélection des zones à régénérer dans le groupe P2 se fera en fonction de l'état sanitaire du peuplement, du diamètre moyen des bois (cf. 4.3.2), et du bilan des surface ouvertes.

Coupes périodiques

Voir pages suivantes

* Les parcelles prévues en sous groupe P2 (parcelles 22 et 25r2) seront passées une fois en début d'aménagement car la date de la dernière coupe est déjà ancienne et la coupe d'ensemencement n'est pas prévue avant la deuxième moitié de l'aménagement. Ces coupes dites « coupes sanitaires » sont des coupes de préparation (décapitalisation avant leur ouverture proprement dite après 2016)

Année	Parcelles et/ou sous-parcelles	Surface à parcourir (ha)	Groupes	Volume indicatif à prélever (m3 aménagement)		Date du dernier passage	Observations	Suivi
				/ ha	Total			
2006	8	7,45	Préparation	55	400	1994		
2006	9a	3,40	Amélioration	55	180	1994		
2006	26af	6,04	Amélioration	45	270	1994	Partie feuillue	
2006	27	3,63	Irrégulier	50	180	1993		
2007	17	9,84	Amélioration	45	440	1996		
2007	21ar	0,15	Amélioration résineuse	40	10		éclaircie résineuse	E1E2
2007	24ar	0,74	Amélioration résineuse	40	20		éclaircie résineuse	E1E2
2007	26	2,96	Amélioration résineuse	40	110		éclaircie résineuse	E1E2
2008	20	8,60	Amélioration	50	430	1995		
2008	10a	4,10	Amélioration	55	220	1996		
2009	18	8,98	Préparation	50	450	1997		
2009	19	8,50	Amélioration	45	380	1997	0,64 ha en irrégulier	
2010	13di	6,91	Irrégulier	45	310	2001		
2010	14di	2,49	Irrégulier	45	110	2002		
2010	16a	10,15	Amélioration	55	550	1998		
2011	21di	5,90	Irrégulier	55	320	2001		
2011	22	8,90	Régénération	55		2001	coupe sanitaire*	480 m3 régé
2011	23a	3,05	Amélioration	55	160	2001		
2011	24di	4,68	Irrégulier	60	280	1999		
2011	25r2	6,30	Régénération	60		1999	coupe sanitaire*	370 m3 régé
2012	1di	6,12	Irrégulier	55	330	2004		
2012	2di	5,06	Irrégulier	55	270	2004		
2012	6di	4,37	Irrégulier	55	240	2004		
2013	15	9,40	Amélioration	55	510	2002		
2013	7a+7di	10,22	Amélioration	55	560	2003	0,46 ha en irrégulier	
2014	3	11,90	Amélioration	50	590	2004		
2014	4a	3,74	Amélioration	45	160	2003		
2014	5di	2,52	Irrégulier	60	150	2002		
2014	2dir	0,40	Amélioration résineuse	45	10			E1E2
2014	6a	0,66	Amélioration résineuse	45	20			E1E2
2014	7ar	2,54	Amélioration résineuse	45	110			E1E2
2014	15ar	0,60	Amélioration résineuse	45	20			E1E2
2014	21ar	0,15	Amélioration résineuse	45	10	2007		E1E2
2014	24ar	0,74	Amélioration résineuse	45	30	2007		E1E2
2014	26	2,96	Amélioration résineuse	45	130			E1E2
2014	28	3,40	Amélioration résineuse	40	140			E1E2

Année	Parcelles et/ou sous-parcelles	Surface à parcourir (ha)	Groupes	Volume indicatif à prélever* (m3 aménagement)		Date du dernier passage	Observations	Suivi
				/ ha	Total			
2015	11a	7,45	Amélioration	60	440	2005		
2015	11di	4,55	Irrégulier	60	270	2005		
2015	12di	7,50	Irrégulier	60	450	2005		
2016	8	7,45	Préparation	55	400	2006		
2016	9a	3,40	Amélioration	55	180	2006		
2016	27	3,63	Irrégulier	50	180	2006		
2017	17	9,84	Amélioration	55	540	2007		
2018	10a	4,10	Amélioration	55	220	2008		
2018	20	8,60	Amélioration	55	470	2008		
2019	18	8,98	Préparation	60	530	2009		
2019	19	8,50	Amélioration	55	470	2009	0,64 ha en irrégulier	
2020	13di	6,91	Irrégulier	55	380	2010		
2020	14di	2,49	Irrégulier	55	130	2010		
2020	16a	10,15	Amélioration	55	550	2010		
2021	21di	5,90	Irrégulier	55	320	2011		
2021	23a	3,05	Amélioration	55	160	2011		
2021	24di	4,68	Irrégulier	60	280	2011		
2021	1jp	1,94	Jeunesse	20	40		1ère éclaircie feuillue	
2021	5jp	4,19	Jeunesse	20	80		1ère éclaircie feuillue	
2021	6jp	2,78	Jeunesse	20	60		1ère éclaircie feuillue	
2021	13j	2,89	Jeunesse	20	50		1ère éclaircie feuillue	
2022	1di	6,12	Irrégulier	55	330	2012		
2022	2di	5,06	Irrégulier	55	270	2012		
2022	6di	4,37	Irrégulier	50	210	2012		
2022	2dir	0,40	Amélioration résineuse	45	10	2014		E1E2
2022	6a	0,66	Amélioration résineuse	45	20	2014		E1E2
2022	7ar	2,54	Amélioration résineuse	45	110	2014		E1E2
2022	15ar	0,60	Amélioration résineuse	45	20	2014		E1E2
2022	21ar	0,15	Amélioration résineuse	45	10	2014		E1E2
2022	24ar	0,74	Amélioration résineuse	45	30	2014		E1E2
2022	26	2,96	Amélioration résineuse	45	130	2014		E1E2
2022	28	3,40	Amélioration résineuse	40	140	2014		E1E2
2023	15	9,40	Amélioration	55	510	2013		
2023	7a+7di	10,22	Amélioration	55	560	2013	0,46 ha en irrégulier	
2024	3	11,90	Amélioration	50	600	2014		
2024	4a	3,74	Amélioration	50	190	2014		
2024	5di	2,52	Irrégulier	60	150	2014		
2025	11a	7,45	Amélioration	60	440	2015		
2025	11di	4,55	Irrégulier	60	270	2015		
2025	12di	7,50	Irrégulier	60	450	2015		
TOTAL					18560			

* Les parcelles prévues en sous groupe P2 (parcelles 22 et 25r2) seront passées une fois en début d'aménagement car la date de la dernière coupe est déjà ancienne et la coupe d'ensemencement n'est pas prévue avant la deuxième moitié de l'aménagement. Ces coupes dites « coupes sanitaires » sont des coupes de préparation (décapitalisation avant leur ouverture proprement dite après 2016)

Volume Présumé Réalisable pour les groupes de préparation, d'amélioration, irrégulier et jeunesse =
930 m³/an environ

Soit 5,32 m³/ha/an

Volume Présumé Réalisable total sur la série : 1 555 m³/an

Règles de culture générales

Les règles de culture générales sont détaillées dans l'ORLAM concernée, ainsi que dans les Guides de sylviculture Franc-Comtois et le BT 31, ONF 1996. Pour les zones gérées de façon irrégulière, on s'inspirera des conclusions du groupe de travail régional, regroupées dans la brochure "le traitement des peuplements irréguliers feuillus" et des outils diffusés dans le cadre du Life-FIF.

Règles de culture particulières

Groupe de régénération :

Les sols des parcelles du groupe de régénération sont à dominance limoneuse, donc sensibles au tassement ; en conséquence, on veillera à limiter les passages d'engins et on aura systématiquement recours aux cloisonnements d'exploitation dans les parcelles.

Groupe de préparation : les gros charmes seront enlevés de préférence

Dans le groupe de jeunesse : une première éclaircie devra intervenir dans les parcelles où la hauteur dominante du peuplement atteint 12 à 14 m. Dans ces parcelles, on pourra effectuer une désignation des tiges d'avenir (environ 100/ha).

Dans le groupe irrégulier

Il conviendra de connaître, au départ du martelage, le volume total sur pied (même approximativement), sa répartition par essences, ainsi que la répartition des petits, moyens et gros bois, si possible par essences.

Les consignes devront donc indiquer, en fonction de ces données, le volume indicatif à prélever, ainsi que les essences et les catégories de diamètre à situer en priorité.

Même s'il est vrai que la recherche du peuplement-objectif ne doit pas constituer un but en soi, elle doit en revanche constituer un guide indiquant la direction à suivre.

La topographie des lieux et les difficultés d'exploitation devront également être prises en considération.

L'installation d'un réseau de cloisonnement d'exploitation (25 à 30 m. d'axe en axe) à l'échelle de la forêt est fortement conseillé, afin de limiter les dégâts et de faciliter la réalisation des travaux.

Avant le 2^e passage en coupe, une description en structure, richesse et composition de la parcelle concernée devra être effectuée, afin de contrôler l'efficacité des opérations antérieures, et d'affiner les directives du 2^e martelage, en tenant compte du peuplement objectif recherché sur le long terme (lequel peut évoluer dans le temps, en fonction des résultats issus de la recherche forestière mais également des observations directes des gestionnaires de terrain).

Après chaque exploitation, le gestionnaire pourra programmer un léger passage en coupe complémentaire au niveau du taillis, des perches et des petits bois (par exemple pour éclaircir quelques tâches de semis). Faute d'affouagistes, cette opération intégrera le programme de travaux.

Environ tous les 4 à 5 ans, le gestionnaire, après visite des parcelles, pourra décider un passage en travaux, afin de prodiguer les soins cultureux indispensables aux semis, fourrés et gaulis (dégagements, dépressages, élagages, taille, détournement, etc....).

5.2.2. - Opérations sylvicoles : travaux

Se référer aux normes de travaux sylvicoles régionales (édition de 1994) ; seuls les prix ont été réévalués sur la base des barèmes appliqués pour la campagne 2006.

Groupe de régénération (effort de régénération sur une surface de 33,66 ha)

Nature des travaux	Localisation	Surface (ha)	Coût unitaire	Coût total
4 dégagements et cloisonnements + 1 nettoyage	7r, 9r, 10r, 14r et 25r1	14,74	3 800 €	56 012 €
2 dégagements et cloisonnements	12r, 16r, 23r, 24m	12,50	1 400 €	17 500 €
1 dégagement et cloisonnement	22 et 25r2	15,20	850 €	12 920 €
2 dégagements et cloisonnements + 1 nettoyage + cloisonnement + 1 dépressage	2r, 21r	6,24	3 500 €	21 840 €
			TOTAL	108 272 €

Groupe de jeunesse (surface de 32,70 ha)

Parcelles	Nature des travaux	Surface (ha)	Coût unitaire	Coût total
1j	1 dégagement et entretien de cloisonnement +1 nettoyage + 1 dépressage	3,40	2 500 €	8 500 €
	1 nettoyage et 2 dépressages	0,48	2 800 €	1 344 €
4j	3 entretiens de cloisonnement, 2 dégagements et un nettoyage	1,38	2 400 €	3 312 €
	2 entretiens de cloisonnement, 2 nettoyages et 1 dépressage	5,38	2 900 €	15 602 €
5j	2 dépressages	3,50	2 500 €	8 750 €
	2 entretiens de cloisonnement, 1 dégagement, 1 nettoyage et 1 dépressage	3,50	2 900 €	10 150 €
6j	1 entretien de cloisonnement, 1 nettoyage et 1 dépressage	2,79	2 200 €	6 138 €
	2 entretiens de cloisonnement, 1 dégagement, 1 nettoyage et 1 dépressage	2,78	2 900 €	8 062 €
13j	2 dépressages	2,00	2 500 €	5 000 €
	1 entretien de cloisonnement, 1 dégagement et 1 nettoyage	1,89	1 500 €	2 835 €
14j	3 entretiens de cloisonnement, 2 dégagements et 1 nettoyage	2,14	2 000 €	4 280 €
	1 entretien de cloisonnement, 1 nettoyage et 1 dépressage	2,22	2 200 €	4 884 €
	2 entretiens de cloisonnement et 2 nettoyages dans les épicéas	1,00	2 100 €	2 100 €
			TOTAL	80 957 €

Groupe irrégulier (sur 58,23 ha), les gestionnaires seront amenés à préconiser des travaux à mi-rotations, soit 2 passages en moyenne : ces travaux sont nécessaires pour permettre un apport de lumière latéral progressif aux tâches de semis, et de favoriser l'accroissement des semis, puis des gaulis d'avenir par dégagement puis par dépressage localisé.

Nature des travaux	Localisation	Surface (ha)	Coût unitaire	Coût total
Voir ci dessus	Tout le groupe	58,23	600 €	34 938 €

Conclusion

Dépenses à prévoir pour les travaux sylvicoles (en euros 2005) : environ 224 000 euros, soit **11 200 euros par an**

5.3. - Dispositions concernant l'équipement général de la forêt

Nature	Nombre de km	Prix unitaires (euros)	Prix total (euros)
Entretien de routes	1,7	3 000	5 100
Entretiens pistes	6,4	2 000	12 800
		TOTAL	17 900
			Soit 895 euros/an

Nature	Nombre de km	Prix unitaires (euros)	Prix total (euros)
Création de route	1,3	42 000	54 600
Création de 2 places de dépôt		1 500	3 000
		TOTAL	57 600
			Soit 2 880 euros/an

5.4. - Autres dispositions générales

5.4.1. - Autres opérations en faveur du maintien de la biodiversité

Gestion quotidienne

Il conviendra de veiller constamment :

➤ au maintien d'arbres morts ou sénescents (1 par hectare) favorables à l'implantation de champignons ou d'insectes spécifiques.

➤ au maintien d'arbres à cavités (1 à 10 pour 5 hectares) afin de fournir un habitat favorable aux oiseaux, chiroptères et autres mammifères cavernicoles, également à certains insectes rares (cétoines)

➤ à ne pas détruire le lierre s'appuyant sur le tronc de certains arbres : il ne gêne pas leur croissance et constitue un abri précieux. En outre, le lierre étant une espèce fleurissant en fin d'été et fructifiant en début de printemps, il devient une source de nourriture importante au retour des premiers oiseaux migrateurs.

➤ à penser aux périodes de nidification avant de réaliser certains travaux de dégagements ou de cloisonnements : entre la mi-mars et le début juillet, des espèces comme les Busards (St Martin ou Cendré) viennent nicher dans nos fourrés.

➤ à éviter, lorsque cela sera possible, l'incinération des rémanents, qui constitue une perte minérale toujours importante.

➤ à laisser se décomposer sur place quelques chablis, qui verront se succéder quelques microbiocénoses intéressantes

➤ à toujours favoriser l'essence rare ou minoritaire dans le peuplement, de façon à maintenir le mélange

Certains aspects ont certainement été oubliés dans cette énumération. En fait, le maintien et la restauration de la biodiversité doivent d'abord faire partie intégrante de la gestion quotidienne, qui commence par l'adaptation des essences aux stations.

Opérations particulières

- Gestion des lisières :

L'objectif est de créer et d'entretenir des lisières bien structurées, c'est-à-dire que l'on doit trouver, sur une largeur d'au moins 20 mètres, en allant de l'espace ouvert vers le peuplement forestier constitué, un ourlet herbeux, un manteau arbustif, et un manteau arboré.

Les lisières présentent cinq grands avantages : augmentation de la biodiversité (surtout concernant les plantes herbacées, les oiseaux et les insectes) grâce à la création de nouvelles niches, gagnage pour le gibier, agrément paysager, sécurité renforcée le long des routes grâce à une meilleure visibilité (la forêt proprement dite se trouvant en recul), et protection contre les vents violents.

5.4.2. - Gestion de l'équilibre faune/flore - Chasse et pêche

Aucune action n'est prévue

5.4.3. - Dispositions concernant les productions diverses - Exploitation pastorale

Aucune action n'est prévue

5.4.4. - Dispositions en faveur de l'accueil du public

Aucune action n'est prévue

5.4.5. - Dispositions en faveur des paysages

Le traitement en futaie irrégulière permet de contribuer à la préservation des paysages

5.4.6. - Protection des sites d'intérêt culturel

Aucune action n'est prévue

5.4.7. - Mesures générales concernant la protection contre les risques naturels d'ordre physique

Aucune action n'est prévue

5.4.8. - Mesures générales concernant les incendies

Les rémanents d'exploitation des coupes de régénération seront mis en tas dans les cloisonnements ou démontés sur place.

5.4.9. - Mesures générales d'ordre sanitaire

Aucune action n'est prévue .

5.4.10. - Programme d'observations et de recherches

Aucune action n'est prévue

5.4.11. - Actions de communication

Dans les cas où la mise en régénération de certaines zones suscite une réaction de la part des habitants de la commune, on s'efforcera d'expliquer, en concertation avec le conseil Municipal, la nécessité de ces interventions.

6. Bilan économique et financier

6.1. - Récoltes

(Cf. fiche "prévisions de récoltes" - X100)

VC = 0,9 VA

Récolte passée (de 1982 à 2005) : 1 192 m³/an.

Récolte escomptée : **1 400 m³/an** en volume commercial

Commentaire :

L'augmentation de la récolte est due à une capitalisation sur les périodes d'aménagement précédentes et qu'il convient de ne pas accentuer, en prélevant l'accroissement sur les groupes d'amélioration et de préparation. Les coupes en traitement irrégulier s'efforceront de prélever 10 % de plus que l'accroissement, de façon à permettre de se rapprocher du niveau de richesse préconisé en Hêtre (16 à 18 m²/ha)

6.2. - Recettes

(Cf. fiche "recettes" - X101)

Revenu passé moyen par année de 1982 à 2004 : 40 866 € (frais d'exploitation déduits)

Revenu annuel escompté : 25 820 € (frais d'exploitation et de cubage déduits)

Commentaire

Malgré une récolte plus élevée que sur la période d'aménagement précédente, les revenus des ventes de bois seront sensiblement inférieurs par rapport à la période d'aménagement précédente. Les estimations ont été établies sur les cours actuellement très bas du Hêtre et l'on peut penser raisonnablement que ces cours remonteront et permettront d'avoir une meilleure recette.

L'estimation ne tient pas compte de la location pour l'exercice de la chasse.

6.3. - Dépenses

(Cf. fiche "dépenses pour travaux"- X103)

Dépenses passées moyennes par année (de 1982 à 2004) : 10 114 €

Dépenses annuelles escomptées : 12 240 €

Commentaire :

Le montant des travaux est un peu plus élevé que sur la période précédente. Ceci est lié à l'arrivée de nouveaux travaux, avec les mises en régénération, qui s'ajoutent aux travaux du groupe de régénération précédent. Une amélioration de la desserte forestière vient augmenter la part d'investissement.

6.4. - Bilan passé et futur

(Cf. fiche "bilan financier" - X105)

Commentaire :

Les chiffres annoncés tiennent compte également des frais de gestion (frais de garderie).

Le bilan financier passé s'établit à 26 734 €/an sans tenir compte des aides financières.
Le bilan escompté de la période 2006-2025 est estimé à 10 990 €/an, hors aides financières.

Le taux de réinvestissement prévu en forêt est de 47 %.

6.5. - Conclusion

L'estimation des recettes est fondée sur le niveau des cours actuels. Elle est susceptible de subir des fluctuations non prévisibles du marché du bois.

Les travaux s'effectueront dans la continuité de l'effort consenti par la commune lors de la période d'aménagement précédent. Une amélioration de la desserte permettra notamment la desserte et la meilleure valorisation des coupes situées dans les parcelles 11, 12, 13, 17 et 18.

Les services de l'ONF présenteront à la commune les possibilités d'aide financière et monteront en accord avec elle les dossiers de subvention pour les travaux sylvicoles et pour les travaux d'équipement.

Cet aménagement forestier a été élaboré et rédigé par

M. Christophe Piton
Chef de projet

en collaboration avec :

M. Bernard BINETRUY Chef de l'Unité Territoriale de MONTBELIARD
M. Christophe BOLCHERT Chef de triage de Saint Dizier l'Evêque
Et les Chefs de triage de l'Unité Territoriale de MONTBELIARD

ainsi que Yannick BOISSET pour la digitalisation des cartes

à, le.....

Contrôlé et présenté par **M. Christophe DESCAMPS**,
Responsable de l'Unité Spécialisée Aménagement
De l'Agence Nord Franche-comté

à Belfort, le 5 décembre 2005

7. Cartes

7.1 - Plan de situation.

7.2 - Carte forestière de base au 1:10 000^e.

7.3 - Carte des stations

7.4 - Carte des peuplements.

7.5 - Carte d'aménagement

7.6 – Carte des équipements

8. Annexes

- 8.1 - Extrait de la matrice cadastrale.
- 8.2 – Tableau des surfaces totales, réduites par parcelles.
- 8.3 – Etat de répartition des stations par parcelles.
- 8.4 – Etat de répartition des types de peuplement par parcelles.
- 8.5 – Etat de répartition des groupes par parcelles
- 8.6 – Tarif de cubage.
- 8.7 – Résultat des inventaires relascopiques et en plein
- 8.8 – Site inscrit du Val Saint-Dizier
- 8.9 – Bilans passés
 - 8.9.0 – Bilan des récoltes
 - 8.9.1 – Revenus
 - 8.9.2 – Dépenses
 - 8.9.3 – Bilan financier
- 8.10 – Calcul du volume présumé réalisable du groupe de régénération